

Diagnostic en vue d'un boisement

Date de la visite : 05/11/2024

Visite effectuée par : Erwan Zaragoza et Cédric Belliot

Contact : erwan.zaragoza@cnpf.fr / 06 18 44 72 00

Le propriétaire

Type de propriété : ☒ individuelle ☐ indivision ☐ groupement forestier ☐ nu-propriétaire

Propriétaire : Mme Gaétane Durand-Lépine

Adresse : La Groirie 72650 Trangé

Tel : 02.43.27.89.02 et 07.87.06.47.21

Mail : gaetane.durand@outlook.fr

Gestionnaire :

Adresse :

Tel :

Mail :

Nom de la forêt : la Groirie

Document de gestion durable : ☒ PSG : ☒ Obligatoire

N° 72-0636-1 agréé le 29/06/2023 pour 14ans

Certification PEFC : ☐ oui : ☒ non

Localisation du projet

Type de projet : ☐ Renouvellement ☒ Boisement de terres agricoles sur environ 16ha.

Parcelle concernée par le projet : voir annexe



Zonages réglementaires

Consultable sur le site La Forêt bouge (hors catégorie marquée d'un astérisque*), démarche en ligne / coupes et travaux : <https://www.laforetbouge.fr/paysdelaloire/services/demarches-en-ligne/declaration-coupes-travaux>

Zonage réglementaire	oui	non	Nom du site/remarque
Site inscrit		X	
Site classé		X	
Périmètre de protection d'un monument historique	x		Voir Carte jointe
Sites patrimoniaux remarquables (SPR, ZPPAUP, AVAP)		X	
Réserve naturelle		X	
Natura 2000		X	
Périmètre de protection des captages d'eau immédiat ou rapproché *		X	
Plan de Prévention des Risques Inondation *		X	
Plan de Prévention des Risques Incendie *		X	
Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain *		X	
Plan de Prévention des Risques Littoraux *		X	
Espace Boisé Classé (EBC) *	X		Voir Carte jointe
Classé au titre des paysages (L151-23 ou L 151-19) *		X	
Inventaire des zones humides et Atlas des zones inondables		X	
Autres zonages	oui	non	Nom du site/remarque
ZNIEFF de type 1		X	
ZNIEFF de type 2		X	
ZICO		X	
Coupe prévue au PSG	oui	non	Remarques
Demande préalable au boisement		X	

Analyse du projet

Climat : (valeur moyenne sur la période 1981 – 2010)

Moyenne des températures annuelles	11,4°C
Moyenne des températures maximales juin-août	24,3°C
Moyenne des températures minimales de janvier	1,5°C
Précipitations annuelles	729 mm
Précipitations avril-octobre	392 mm
ETP (Turc) annuelle	703 mm
P-ETP juin-août	-200 mm
P-ETP mai-septembre	-245 mm

Données générales :

Altitude : 75 à 100m

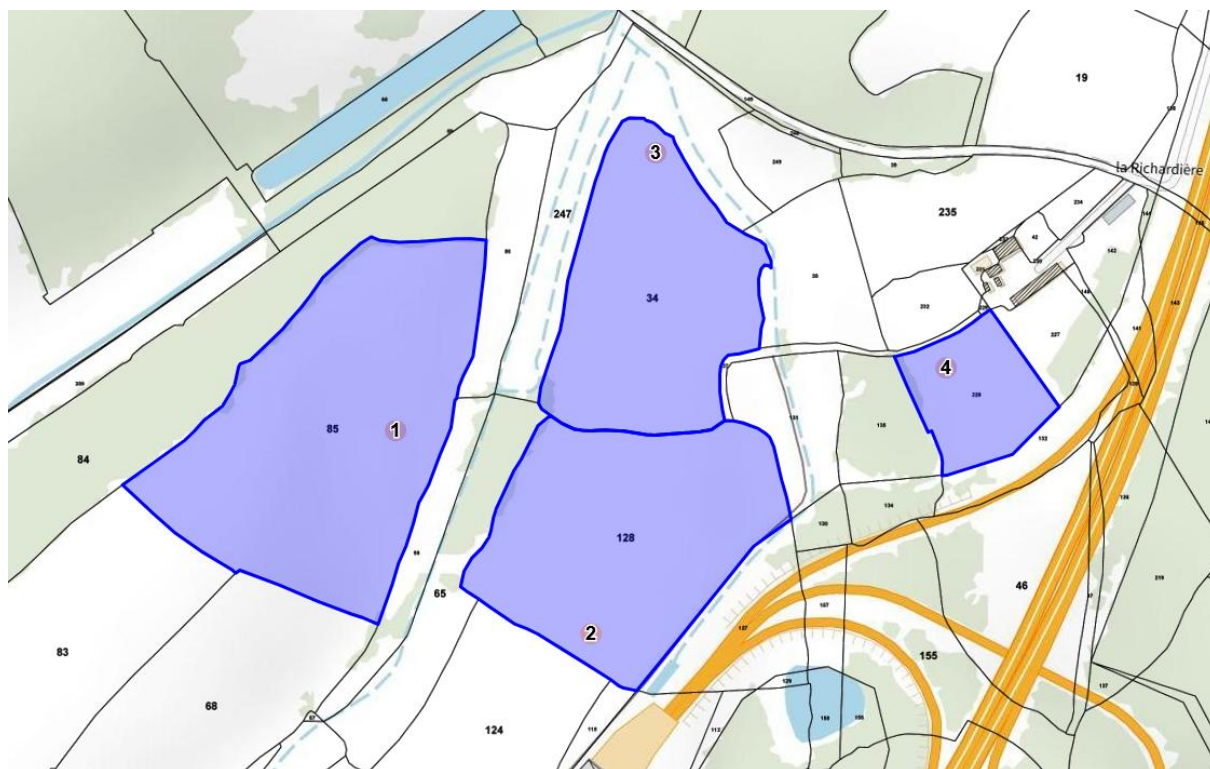
Géologie : C1 sur carte géologique

Cénomanien inférieur

Argile glauconieuse à minéral de fer

Etude stationnelle :

4 points ont été réalisés avec l'outil BioClimSol, localisés sur la carte ci-dessous, permettant de délimiter 3 zones :



Données pédologiques :

Zone A :

ZONE	Zone A		
N° du Point	1	3	4
Profondeur prospectée cm	100	100	100
cause arrêt prospection	Volontaire	Volontaire	Volontaire
alimentation en eau	Apports > pertes	Apports > pertes	Apports < pertes
pH (20 premiers cm)	5	5	5
Réserve en eau (mm)	179	177	162

10 cm	L	La	L
20 cm	0 et 0%	0 et 2%	0 et 0%
30 cm			
40 cm		Als	
50 cm		0 et 2%	La
60 cm			0 et 2%
70 cm			
80 cm			Al
90 cm	La		0 et 2%
100 cm	0 et 0%		
110 cm			
120 cm			
130 cm			

Zone B :

Zone	B
N° du Point	2
Profondeur prospectée cm	100
Cause arrêt prospection	Volontaire
Alimentation en eau	Apports ≈ pertes
Ph (20 premiers cm)	5
Réserve en eau mm	100

10 cm	Ls 0 et 0%
20 cm	
30 cm	
40 cm	
50 cm	S 2 et 0%
60 cm	
70 cm	
80 cm	
90 cm	
100 cm	
110 cm	
120 cm	
130 cm	

Zone A : Le sol est Limoneux à limoneux- argileux avec en profondeur un enrichissement en l'argile. La profondeur prospectable est très profonde (>100 cm) et favorable à l'enracinement. L'hydromorphie n'est pas présente tout comme les éléments grossiers. Le pH est favorable car modérément acide. La réserve utile en eau est très importante. Haute potentialité forestière. Les sols limoneux sont particulièrement sensibles au tassement et à l'orniérage. Veillez à intervenir en période sèche et à limiter au maximum le passage des engins sur la parcelle en respectant un schéma de cloisonnements

Zone B : Le sol est sableux à tendance sableuse. Le sol a une bonne profondeur d'enracinement. Il y a quelques traces d'hydromorphie en fond de relevé. Le pH est relativement acide et la réserve en eau est assez faible. En bref, ce sol est moins favorable qu'en zone A mais avec des potentialités forestières intéressantes.

Zone C : Le sol est très hydromorphe malgré le réseau de fossé implanté. Le peuplier valorisera ces terrains.

Autoécologie de certaines essences conseillées

Chêne sessile : peu sensible aux sécheresses à l'état jeune et adulte, mais sa croissance peut être affectée 2 à 4 ans. Supporte un certain déficit hydrique en plaine (de juin à août jusqu'à -240 mm) si le sol est bien alimenté en eau. Supporte les canicules (jusqu'à 45°C), et le froid jusqu'à -30° C mais le tronc peut être affecté par des gélivures. Assez peu sensible aux gels précoces. Les populations de plaine et des régions sud ont un débourrement plus précoce et sont donc plus sensibles aux gelées tardives. Sensible, surtout à l'état juvénile, aux engorgements temporaires remontant à moins de 25 cm de profondeur. Souffre de la sécheresse sur les sols carbonatés. Très large amplitude de pH (3,5 à 6,5), optimum pour les sols acides à neutres (pH 4,5 à 5,5). Peut accepter les argiles lourdes malgré quelques difficultés de reprise. Essence très appétente pour le gibier.

Le chêne rouge d'Amérique : essence qui apparaît mieux adaptée à la sécheresse que les chênes sessile et surtout pédonculé. Plutôt acidiphile, il pousse sur des sols plus ou moins pauvres en éléments

nutritifs, sur textures sableuses ou limoneuses. Le chêne rouge ne tolère pas les sols à excès d'eau en hiver, les sols lourds, la présence de calcaire dans la terre fine et les sols peu profonds dans lesquels la sécheresse estivale peut être important. Il apparaît assez sensible aux gelées tardives et à la neige. C'est une espèce très compétitive vis-à-vis des autres chênes. Le chêne rouge a une régénération abondante associée à une tolérance à l'ombre dans le jeune âge et à une croissance initiale rapide. Essence très appétente pour le gibier.

Le chêne pubescent : essence thermophile (températures moyennes annuelles entre 9 et 15°C) mais peut résister à des températures allant jusqu'à -20°C (risques de gélivures au-delà). Bien adapté aux climats secs (déficit hydrique de juin à août pouvant aller jusqu'à -290mm), il présente une meilleure résistance à la sécheresse que les chênes sessile et pédonculé. Résistance moyenne face aux gels précoces mais sensible aux gelées de printemps. Il est présent sur une large gamme de sols (tolérant au calcaire actif et aux sols argileux, il supporte les sols acides) mais il est sensible à l'hydromorphie.

Le cèdre de l'Atlas : essence de demi-lumière, réclamant un abri les premières années. A l'état jeune, le cèdre est très sensible aux fortes sécheresses. A l'état adulte, il est résistant à la chaleur, à la sécheresse et au froid (supporte des températures jusqu'à - 25 °C) mais il craint les gelées tardives. Peu exigeant en richesse chimique, il pousse sur des sols au pH varié mais pas trop acide. Il préfère les sols légers, à texture sableuse ou limoneuse et craint les sols peu épais, argileux compacts ou engorgés même temporairement. Son enracinement puissant lui permet de croître même sur des sols superficiels calcaires, à condition que la roche soit fissurée. Essence appétente pour le gibier. Les peuplements de cèdre constituent des freins efficaces à la propagation des incendies.

Le douglas vert : espèce assez exigeante en lumière mais résistant bien au froid hivernal et aux gelées de printemps. Il est assez exigeant en eau (au moins 700mm de pluviosité annuelle avec un optimum entre 800 et 1200mm ; pluviosité estivale optimale supérieure à 400mm, mais jamais inférieure à 200mm) et il est sensible au vent et à la neige (casse des branches). Il préfère les sols profonds et filtrants, au pH compris entre 4,5 et 6, frais sans être trop humide ; il ne tolère pas le calcaire actif ni les sols superficiels, compacts, argileux, ou présentant un excès d'eau marqué en hiver. En conditions favorables, le douglas croît très vite et supprime toutes les autres espèces forestières (hormis le mélèze dans le jeune âge). En France, il a été planté en plaine en remplacement du hêtre, du chêne sessile ou du châtaignier dans les contextes les plus acides. Essence très appétent pour le gibier.

Détails pour le projet de boisement :

Couleur	ha	Essences
	3,30	Cèdre de l'Atlas, 1200 plants/ha
	3,44	Douglas, 1100 plants /ha
	2,38	Peuplier, 204 plants /ha (7X7m)
	6,88	1400 plants/ha : 80% Chêne Sessile + 20% fruitiers, chêne rouge et pubescent
	0,55	Deux allées de Tilleul sur 275m, soit env. 90 plants

16,55

Il est proposé un couloir sans végétation (en noir sur la carte ci-jointe) large de 20m et long de 275m dans l'axe de vue du château jusqu'au peuplement de Cèdre de l'Atlas (en jaune sur le plan) à planter en contre bas du péage de l'autoroute. Ce couloir d'une surface de 0.55ha, pourrait être bordé de deux alignements de tilleuls.

En ce qui concerne la plantation, il sera impératif de protéger tous les plants de la dent des chevreuils sous peine d'un échec et du remboursement du financement. En effet, un audit à n+5ans devra inventorier au minimum 1000 plants /ha viables.

La protection la moins chère est la pose du répulsif Trico (plants traités en pépinière à 0.30€, puis application en forêt tous les 6 mois environ à 0.30 €). L'autre alternative est de clôturer l'ensemble avec un grillage de 2m de hauteur. Dans la mesure, où 400m sont déjà clôturés avec l'autoroute, il resterait à clore environ 1500ml avec un cout de l'ordre de 15€/ml. Cette option peut se révéler moins coûteuse sur la durée.

Il est aussi recommandé une pression de chasse. La Groirie avec 40ha de bois et 40ha de plaine pourrait obtenir au minimum 6 bracelets/an en plan de chasse auprès de la Fédération de Chasse.

Ensuite pour garantir une bonne gestion des bois, il sera également préconisé de créer des chemins avant la plantation pour garantir le passage des engins forestiers dans un futur temps. Une ébauche de desserte a été réalisée, et pourra vous être présentée, si vous validez le projet.

Enfin pour récapitulatif, il faudra donc pour ce projet de boisement : obtenir un accord de boisement auprès de la Safer et de la Dreal sur les parcelles n°247, 86, 69, 249, 38, 34, 235, 232, 131, 228, 128, et si possible la n°85 car le sol est vraiment très favorable pour le chêne.

Législation :

L'examen « au cas par cas » auprès de la DREAL sera à faire avant boisement.

Après boisement, il faudra penser à faire les changements de nature du sol auprès du cadastre pour bénéficier des exonérations d'impôts fonciers (10 ans peuplier, 30 ans le résineux et 50 ans, le feuillus).

Documents joints

-  Fiche informative sur les zonages règlementaires liée au PLUi
-  Carte zonage Monuments Historiques
-  Schéma du projet

Financements éligibles

La parcelle est éligible au Label Bas Carbone. Afin d'accéder à cette prestation de service, nous pouvons vous rapprocher du C+for, qui proposera un financeur. Une prise en charge de 70 à 80% de l'ensemble des frais (protection gibier comprise et premiers entretiens) est souvent obtenue. Un devis d'une entreprise de travaux forestiers, au minimum, sera nécessaire pour monter le dossier.

Pour les boisements, il existe des dispositifs fiscaux pour réduire les frais. Le DEFI travaux ouvre le droit à un crédit d'impôt de 25% sur 12 500€ (imposition en couple). Si le montant des travaux à l'année N est supérieur à ces sommes, il est reportable sur 4 ans, en déclarant à chaque fois le maximum autorisé. A condition d'avoir un document de gestion durable agréé (Code de Bonnes Pratiques sylvicoles ou PSG selon le cas) dès le début des travaux.



Carte urbanisme : zone A1, agricole. Les bois existants sont classés en EBC



Zone hachurée : carte du zonage Monument Historique

Projet de boisement hors périmètre : 3ha39 sur 16ha55

N° 85, 0ha91, n°128 et 1312, 1ha88 et n°228, 0ha60